

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ORGANE DE LA MILICE

JOURNAL MILITAIRE, LITTÉRAIRE ET NATIONAL.

PARAIT LE JEUDI.—Payable d'avance.

AVANT TOUT PROTÉGEONS NOS FOYERS.

G. AMYOT ET C^{ie}. Éditeurs-Prop.

La Licence des Camps.

(Suite.)

Le journal la *Patrie* rapportait les faits suivants dans une lettre écrite du camp français de Kamiesch.

“ Notre correspondant nous fait part d'une observation trop à la louange des nobles et religieux sentiments de nos soldats et marins pour que nous ne soyons pas heureux de lui donner toute publicité. Le cimetière de Kamiesch, nous dit-il, est tout simplement une vigne sur le bord de la mer. Le mauvais temps et les occupations incessantes de l'escadre n'ont pas encore permis de le bénir solennellement ; mais chaque tombe est marquée par une croix de bois : une croix plus haute et plus large est au milieu du cimetière.

“ Or, pendant les froids les plus rigoureux, quand la terre était couverte de neige et que le pauvre soldat manquait de bois, même pour faire cuire ses aliments, non-seulement pas une croix du cimetière n'a été arrachée, mais encore on a toujours trouvé deux planches pour en planter une autre sur chaque nouvelle tombe.”

Citons encore un témoignage. La lettre suivante, communiquée au journal l'*Univers* par un vénérable ecclésiastique, a été écrite par un jeune sergent de la garde à sa sœur, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, à Largentière :

“ Ma chère sœur, les fréquentes prises d'armes, le travail assez pénible que nous avons à faire en Crimée m'ont empêché de satisfaire le désir bien vif de t'écrire souvent, afin d'avoir constamment de tes nouvelles et de puiser dans tes bons conseils cette force d'âme dont chacun a tant besoin dans toutes les circonstances pénibles de cette vie, et surtout dans celles qui se présentent dans le courant de la vie militaire.

“ Je m'abandonne avec bonheur à la volonté divine je suis fort de la confiance que j'ai à la grandeur et à la bonté de Dieu ; au-si je supporte ce qu'on appelle fatigues ; dangers, sans murmurer et toujours avec calme. Si quelquefois je me sens un peu faible, soit de force physique, soit de force morale, je jette un regard vers le ciel, j'adresse une prière à notre bon Père suprême et toutes mes forces reviennent ; plus d'émotion alors, les éclats de bombes et d'obus, la mitraille et les biscaïens, les boulets et les balles ne me sont plus rien. Je ne vois dans toutes ces choses là que la grandeur de Dieu, j'admire et j'adore sa majesté :

“ Ma sœur, je te dis en quelques paroles quels sont mes sentiments, je me sens fort : c'est grâce aux bons principes que nous a donnés notre bon père et notre excellente mère que nous sommes forts maintenant ; le plus beau jour de ma vie sera celui où mes frères et moi nous pourrons nous présenter devant eux la tête haute et fière pour les payer de la fatigue et du travail que nous leur avons coûtés...

“ On ne doit pas se désirer du bonheur ; que Dieu me pardonne le désir que j'ai de pouvoir embrasser un jour mes parents et de présenter mes respects à ceux qui m'ont appris à reconnaître la bonté et la grandeur divines. Ne m'oublie pas auprès de ta bonne supérieure et de tes compagnes ; mes vœux sont bien petits, je ne suis qu'un jeune soldat ; mais enfin dis-leur que dans mes courtes prières je penserai aux compagnes d'une sœur que j'ai toujours aimée. Et toi, n'oublie pas dans tes prières les pauvres soldats, demande à Dieu la force et le courage qui leur sont

nécessaires pour supporter les fatigues et les dangers de la guerre.

“ PASCHAL,

“ Sergent dans la garde.”

Il y a peut-être des lecteurs qui, tranquilles au coin de leur feu l'hiver en fraîcheur à l'ombre l'été tiennent beaucoup à ne voir dans l'état militaire qu'un agréable passe-temps. Ces lettres doivent déranger leurs idées. Le soldat préoccupé de goûts vulgaires, allant au feu comme une brute ou posant en personnage comique, leur paraît plus amusant que le héros invoquant Jésus et Marie ; or, ils veulent qu'on les amuse. Vous avez tort, bonnes gens ; contentez-vous du soldat qui honore votre pays et garantit votre sécurité.

Parlement Anglais.

Chambres des Communes.

LE MARQUIS DE HARTINGTON a présenté le budget de la guerre ; ce budget est de £14,095,000, et montre une réduction de £253,447 sur celui de l'année ; la réduction n'est pas considérable, cela est vrai, mais peu à peu elle deviendra plus réelle et plus sensible.

Il y a une augmentation de £71,000 pour l'intendance militaire ; 56,200 pour la milice ; 13,200 pour les volontaires ; 30,800 pour les travaux militaires, ce qui n'empêche pas cette diminution signalée plus haut. Il faut aussi compter que les troupes anglaises vont prochainement quitter la Nouvelle-Zélande ; encore une diminution.

L'effectif des troupes anglaises aux Indes sera également diminué ; au lieu de 71,044 hommes, il n'y en aura plus que 65,287. L'effectif total de l'armée est de 142,477 hommes ; il y aura 39 bataillons dans les colonies, 52 dans les Indes, 50 en Angleterre. Il y aura des brevets de lieutenants-colonels, ou de majors non en service d'activité pour les officiers à demi-solde ; la solde entière de ces gardes ne sera donnée que lorsqu'il y aura des vacances dans les régiments auxquels ces officiers seront incorporés. Le ministre n'a point voulu modifier les enrôlements jusqu'à ce que la commission royale d'enquête ait fait son rapport sur ce sujet.

Les canons Armstrong sont préférés pour l'armée aux canons Withworth ; on a construit 30 canons de neuf et dix, 27 de sept, 229 de six et demie. La conversion des carabines Enfield en carabines se chargeant par la culasse, n'a pas été satisfaisante. Aucun des systèmes proposés n'a pu être accepté ; cependant la carabine Schneider offre certains avantages dont on pourra tirer parti.

Le ministre parle du férianisme ; il y a eu peut-être quelques soldats qui ont voulu corrompre leurs camarades, mais l'armée est restée fidèle et loyale ; d'ailleurs, les déserteurs seront rigoureusement punis.

Les différents chapitres du budget ont été adoptés.

L'*Army and Navy Gazette* dit que le capitaine S. A. R. le prince Alfred a exprimé le désir d'avoir le commandement de la frégate *Galeata* de 26 canons, de 3,227 tonneaux, d'une force de 800 chevaux, avec 700 hommes d'équipage. Cette frégate est au service de Sa Majesté.

A une nombreuse assemblée des habitants du comté de Rimouski, tenue en la salle d'audience au Palais de Justice, en la paroisse de St. Germain, de Rimouski, le 16 mars courant, Georges Sylvain, écuyer, membre du comté, ayant été appelé à la présidence, et Pierre-Louis Gauvreau, écuyer, notaire, ayant été prié d'agir comme secrétaire,

Les résolutions suivantes ayant été proposées furent adoptées à l'unanimité et avec de vifs applaudissements :

“ 1o Que dans les graves circonstances actuelles, où le Canada se trouve menacé d'une invasion féniennne, il convient à tous les loyaux sujets de Sa Majesté d'offrir au gouvernement leurs services et leurs secours dans les limites de leur capacité ;

“ 2o Que le fleuve étant libre de glace devant Rimouski et que la Pointe-aux-Pères étant l'endroit le plus rapproché qui puisse offrir, en toutes saisons et en tout temps, un accès facile et sûr aux steamers et un lieu commode de débarquement pour des troupes, il est probable que, dans le cas où il en viendrait par mer, cet endroit serait choisi pour les mettre à terre ; et qu'en conséquence, il est du devoir des citoyens de Rimouski de tenir à la disposition du gouvernement tous chevaux, voitures, provisions et autres choses nécessaires pour recevoir convenablement et transporter promptement toutes troupes qui pourraient être débarquées à la Pointe-aux-Pères ;

“ 3o. Que l'adresse suivante soit transmise à Son Excellence le gouverneur-général de l'Amérique Britannique et commandant en chef des troupes de Sa Majesté en icelle avec copie des présentes résolutions et que MM. le Président et le Secrétaire soient autorisés à signer la dite adresse pour et au nom de l'assemblée.”

Signé : GEO. SYLVAIN, Président.

P. LS. GAUVREAU, Secrétaire.

A Son Excellence, le très-honorable Charles Stanley vicomte Monck, baron Monck de Ballyrammon, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord et capitaine-général des troupes de Sa Majesté en icelle, etc.

Les citoyens de Rimouski désirant exprimer leurs sentiments dans les présentes conjonctures, et témoigner leur désir d'offrir leurs services pour la défense du pays dans un moment où il est menacé d'une invasion hostile exposent très-respectueusement :

Qu'ils sont prêts à seconder de tout leur pouvoir toute organisation ou disposition que le gouvernement croirait utile de faire dans cette section de la province ;

Que dans le cas où le gouvernement jugerait convenable de faire monter des troupes par mer, elles trouveront le fleuve parfaitement libre jusqu'à la Pointe-aux-Pères où l'enclavage est sûr et le débarquement facile et commode en tout temps ;

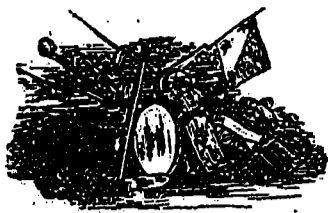
Que les citoyens de Rimouski sont prêts à offrir et procurer le logement, la nourriture et les provisions à toutes troupes qui seraient débarquées en destination de Québec ou ailleurs, ainsi que les chevaux et voitures nécessaires à leur transport ;

Qu'ils prient Votre Excellence d'agréer les souhaits qu'ils font pour son bien-être personnel, et d'avoir confiance dans les Canadiens pour repousser l'invasion étrangère.

GEO. SYLVAIN, Président,

P. LS. GAUVREAU, Secrétaire.

Rimouski, 16 mars 1866.



L'ORGANE DE LA MILICE,

QUÉBEC, JEUDI, 29 MARS, 1866.

Nous avons toujours soutenu que le Fenianisme, qui est aujourd'hui dans toute sa force, ne doit nous inspirer aucune crainte sérieuse. Quelques semaines ont suffi pour prouver que nous avons raison. Les Féniens achètent bien encore quelques armes; leurs journaux annoncent encore l'augmentation de leur armée, mais il est facile de reconnaître que ce ne sont là que les restes d'une agitation passagère, et des moyens de satisfaire la passion des plus chauds partisans. Ils n'ont pas même pu empêcher la discorde de se mettre dans leurs rangs, jusqu'à leur départ pour leur brillante campagne; et leur chef n'a pu adresser la parole à ses soldats tant les esprits étaient excités. Qu'aurait-ce été s'ils eussent entrepris une attaque en forme? Bientôt la guerre entre eux, aurait été plus acharnée qu'avec les ennemis communs.

Mais doit-on croire que les Féniens pourront ainsi de temps en temps troubler les pays pacifiques, qui jamais n'ont eu aucune relation avec eux? Nous ne le croyons pas. Ou ils vont attaquer le Canada ou ils ne l'attaqueront pas. S'ils l'attaquent, décidément c'est leur coup de mort. Il leur sera moralement impossible de résister aux forces du Canada d'abord, qui se lèvera tout entier pour se défendre, et des Etats-Unis qui empêcheront sans doute leurs honteux desseins. S'ils demeurent au contraire dans l'inaction, ce qui est le plus probable, ils perdent la confiance de tous ceux qui leur ont fourni de l'argent, et qui étaient leurs adeptes. Que pourront répondre leurs chefs, quand on leur demandera pourquoi ils n'agissent pas, maintenant qu'on leur a fourni les armes, les hommes et l'argent nécessaires? N'ayant plus la confiance de ceux qui les soutenaient, ils devront bientôt abandonner un projet, dont eux seuls peut-être auront pu profiter. Dans l'un et l'autre cas, cet enthousiasme passionné qui a été le principal mobile des dernières organisations, va bientôt s'affaiblir, et avec lui tombera tout cet échafaudage de projets insensés, qui vont faire la risée des nations.

Quand au Canada, le mouvement Fénicien n'a pas été entièrement sans résultat. La fidélité de toute la nation, une fois de plus a été prouvée. L'on a pu se convaincre que tout les Canadiens s'uniraient comme un seul homme pour combattre tout danger d'appartenir à une autre domination; que l'annexion aux Etats-Unis, qui aurait découlé naturellement de la possession du Canada par les Féniens, serait universellement considérée comme le plus grand malheur qui puisse nous arriver. Nos voisins se sont fait illusion bien des fois sur la nature de notre pays et de ses habitants. La conduite du gouvernement canadien, en cette circonstance, le dévouement des volontaires, et l'offre généreuse de milliers d'hommes en état de porter les armes, de défendre les villes et les campagnes, ont dû changer un peu leurs convictions. Nous remarquons en effet que plusieurs de leurs journaux n'emploient plus en parlant du Canada, ce ton de hauteur dont ils usaient par le passé. Ils commencent maintenant à reconnaître chez nous tous les éléments d'une nation, qui marche à pas rapides vers le progrès et la prospérité.

Avant de terminer nous voulons répondre d'avance à ceux qui diront sans doute que c'est à tort que l'on a appelé la milice volontaire en service actif, et qu'il n'y a jamais eu aucun danger réel. Qu'on le remarque bien, quelque exagérées qu'aient été toutes les nouvelles que la presse et le télégraphe donnaient sans cesse, il n'en est pas moins vrai, qu'il y a réellement plusieurs centaines d'hommes, qui étaient prêts à commettre des brigandages sur notre territoire, si aucune force ne les avait arrêtés. On ne pouvait d'ailleurs savoir jusqu'à quel point toutes ces rumeurs étaient fondées. Il était donc absolument indispensable de prendre des mesures promptes et effectives pour prévenir la dévastation et l'incendie des villes, qui peuvent si facilement s'opérer, quand l'ennemi ne rencontre aucune résistance. Cet appel soudain de la milice, cette prompte disposition de nos forces aux endroits les plus exposés, étaient bien de nature à effrayer tous ces hommes qui n'étaient probablement animés par aucun motif noble. Maintenant que le plus violent de la tempête est passé, le gouvernement songe de suite à diminuer les dépenses de

chaque jour, en se tenant prêt toute fois à résister à toute surprise.

L'Evening Journal de Albany, journal très influent aux Etats-Unis, et qui de plus passe pour être l'organe de M. Seward, avertit solennellement les Féniens que le gouvernement américain désapprouvera et punira toutes les tentatives qu'ils feront pour troubler la paix du Canada.

Le Times de Londres, en date du 17, parlant de l'abrogation du Traité de Reciprocité entre les Etats-Unis et les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, dit que les pêcheurs américains vont être dûment informés qu'après un certain temps, leur exclusion des pêcheries sera effectuée. A cet effet, des navires de guerre anglais seront stationnés pour veiller à ce que les droits de la Couronne ne soient pas enfreints et aussi pour empêcher toute collision entre les pêcheurs des provinces et ceux des Etats-Unis.

Le Times pense que l'on peut compter à ce sujet, comme au sujet des Féniens, sur les dispositions amicales du gouvernement du président Johnson.

On lit dans le Canada de mardi:
"Une rumeur à laquelle nous n'attachons guère d'importance circulait hier dans les bureaux publics. On disait que, dans la crainte d'une invasion imminente, la législature serait convoquée soit à Montréal, soit à Québec, conformément à des ordres reçus du bureau colonial."

MILICE VOLONTAIRE.

ORDRE GÉNÉRAL.

No. 1.

Vu l'Ordre Général en date du 15 Avril, 1864, il a plu à Son Excellence le Commandant en Chef, réintégrer le Major A. Evans comme Major non-attaché dans la Milice Volontaire de la Province.

No. 2.

Vu l'Ordre Général daté à Québec, 17 Mai, 1861, la promotion accordée par cet Ordre aux Officiers de la Force de la Milice Active, aux conditions qui y sont mentionnées, doit être comprise comme signifiant une promotion à un grade titulaire dans la Milice Volontaire. Et lorsque deux Corps ou plus de la Milice Volontaire serviront ensemble, l'officier le plus ancien prendra la préséance, soit que son grade soit un "Grade Titulaire" ou "Grade Substantif de Bataillon."

No. 3.

Le grade d'Assistant Quartier-Maître Général dans la Force de la Milice Volontaire est par le présent conféré au Lieutenant-Colonel Thomas Wily, du Département de la Milice, Surintendant des Magasins.

Brigade de l'Artillerie de Garnison, Montréal.

Pour être Second Lieutenant (temporaire):

Edward A. Baynes, Gentilhomme, Ecole Militaire,
G. A. Baynes, " " "

Brigade Provisoire de l'Artillerie de Garnison, Québec.

Batterie No. 1.

Pour être Premier Lieutenant (temporaire):

Carlisle Edward Buchanan, Gentilhomme Ecole Militaire.

Pour être Second Lieutenant (temporaire):

William Henry Cotton, Gentilhomme, Ecole Militaire.

Batterie No. 3.

Pour être Second Lieutenant (temporaire):

Edward Lemesurier Sewell, Gentilhomme, Ecole Militaire.

Batterie No. 4.

Pour être Second Lieutenant (temporaire):

James F. Wolfe, Gentilhomme, Ecole Militaire.

Batterie de Garnison d'Artillerie, Montréal.

Pour être capitaine (temporaire):

Capitaine Dunbar Browne, Ecuier, Premier Bataillon Milice de Service, Hochelaga.

Neuvième Bataillon "Voltigeurs de Québec." Compagnie No. 4.

Pour être enseigne (temporaire):

G. N. Lavigneur, Gentilhomme, Ecole Militaire, vice Huot, dont les services ne sont plus requis.

Pour être Chirurgien:

E. Lindsay, Ecuier, M.D., vice Taschereau, qui a résigné.

11e Bataillon d'Infanterie, "Argenteuil Rangers."

La résignation du Major Harry Abbott est par le présent acceptée.

17ème Bataillon d'Infanterie, Lévis, Compagnie No. 1.

Pour être enseigne (temporaire):

F. X. Brunelle, Gentilhomme, Ecole Militaire, vice Nolet, qui a la permission de se retirer retenant son grade.

Compagnie No. 4.

Pour être Lieutenant (temporaire):

J. A. Lessard, Gentilhomme, Ecole Militaire, vice Smith, qui a laissé les limites.

Pour être Enseigne (temporaire):

P. C. Chouinard, Gentilhomme, Ecole Militaire, vice McNaughton, qui a laissé les limites.

Compagnie de Carabiniers, Mégantic.

Pour être Lieutenant (temporaire):

Edward Bradley Parkin, Gentilhomme, Ecole Militaire, vice Hall.

Pour être Enseigne (temporaire):

Sergent James McKnight, Ecole Militaire, vice Cross, dont la résignation est par le présent acceptée.

No. 5.

Vu l'Ordre Général No. 5 du 16 courant, l'allocation pour pension et logement des Volontaires, qui n'ont pas été éloignés des Quartiers Généraux de leurs Compagnies ou Bataillons, a été fixé à 40 cents par homme par jour—et à 50 cents par homme par jour pour tous les Volontaires qui ont été éloignés de leurs demeures.

Gazette du Canada de samedi.

Faits Divers.

—Les volontaires catholiques de la cité ont assisté, dimanche dernier, avec leurs officiers, à la messe de 8 heures, à la cathédrale. Ils étaient tous sous les armes.

—Le 24 du courant, les volontaires et toutes les troupes de la garnison de Montréal ont été passés en revue par le général Michel sur le Champ de Mars et ont défilé ensuite par les rues de la cité.

—La batterie de campagne de Québec a été passée en revue, samedi l'après-midi, par le colonel Lord Alexander Russell, commandant de la garnison et le colonel McCrea, commandant de l'artillerie royale.

—Vendredi dernier le 9e Bataillon a présenté un sabre au Sergent Major Hay.

Les compagnies de volontaires continuent à s'organiser sur tous les points du pays avec un entrain toujours croissant.

—M. C. Maingy, de la compagnie de service civil, était à monter la garde, mercredi soir, à la station du chemin de fer, lorsqu'un individu de six pieds de haut, passant en voiture, s'arrêta tout à coup en face de la sentinelle, sauta en bas de son sleigh, et après l'avoir insultée assez longtemps chercha à lui enlever sa carabine. Le volontaire, ne voyant aucun autre moyen de mettre à la raison cet homme abruti par la boisson se mit en défense avec sa carabine en l'en frappant même assez rudement. Il avait bien jeté un cri au corps de garde, mais n'eût de secours qu'au bout de cinq minutes environ; ce n'est qu'alors que le brutal assaillant, dont le nom est Mahoney, fut fait prisonnier.

Amené avant hier matin devant le magistrat de police, Mahoney a déclaré qu'il s'était enivré la veille et qu'il ne se rappelait rien de ce qu'il avait pu faire.

Untémoin déclara qu'il l'avait vu dans un état d'ivresse, vers six heures du soir, et l'incident que nous avons rapporté eut lieu à dix heures. A la demande des autorités militaires, la cour a traité avec une grande clémence le coupable en question. Le colonel Wily a fait dire que cet homme avait été arrêté plutôt pour servir d'exemple pour montrer combien il est grave d'assaillir une sentinelle que pour le faire punir sévèrement. En conséquence il n'a été condamné qu'à \$10 d'amende. (*Canada de Samedi.*)

—La souscription en faveur des volontaires de cette cité s'élève à \$7.663.35. Sur cette somme \$1.350 ont déjà été distribuées.

—Les journaux de Montréal disent que 180.000 hommes ont offert leurs services au gouvernement pour combattre contre les Fénéens.

Nous voyons par le journal des Trois-Rivières que les compagnie d'infanterie légère no. 1 et 2 des Trois-Rivières sont parties, le 26, pour Montréal, pour delà se rendre à Phillipsburg. La compagnie no. 1 est commandée par le capitaine Barnard, et la compagnie no. 2 par le capitaine Malhiot. Le départ a eu lieu au milieu d'un grand enthousiasme. Les soldats ont été transportés à la gare du chemin de fer dans les voitures des citoyens. Ça été un véritable jour de fête pour Trois-Rivières.

—Il existe encore en Angleterre, soixante-sept officiers de ceux qui ont assisté à la célèbre bataille de Trafalgar qui a été livrée le 20 octobre 1805.

GRANDE DECOUVERTE.—Un agent du gouvernement en surveillance sur la frontière du Canada, vient d'écrire au commissaire des douanes qu'une grande entreprise de contrebande était en pleine activité et avait déjà réalisé des profits énormes. Les contrebandiers, dit-il, ont posé des tuyaux à travers le St.-Laurent, et sont occupés jour et nuit à pomper du whiskey de la rive canadienne à celle des Etats-Unis. Les tuyaux aboutissent à un vaste souterrain où le whiskey est mis en barils. et de là il est expédié sans encombre dans toutes les directions. On n'en voit plus d'autre aux chutes, à Buffalo, et dans toute cette région. L'éveil a été donné par les distillateurs du Nord, qui voyaient leur industrie paralysée. Ce sont dit-on, les agents confédérés qui ont primitivement organisé cette gigantesque entreprise, pour frustrer le Trésor fédéral. La justice informe.—*Courier des Etats-Unis.*

—Nous croyons que les dépenses pour toute la milice volontaire appelée en service actif ont atteint le chiffre de \$37,000 par jour.

—Il est rumeur que toute la milice volontaire va être bientôt libérée du service actif; pour le présent à peu près la moitié de la force n'est plus tenue que d'assister à quelques parades chaque semaine.

—On a souscrit à Ottawa, près de \$1,000 destinées au soutien des familles des volontaires pauvres.

ARRESTATION A L'ISLE AUX NOIX.—Une personne venant des Etats-Unis et se donnant le nom de Mitchell, a été arrêtée à St. Valentin vis-à-vis l'Isle aux Noix. Il est rumeur que cette personne aurait manifesté l'intention de s'introduire dans l'Isle pour examiner les fortifications, et que des propositions à cet effet auraient été faites à des soldats de l'armée régulière. Plusieurs boîtes de cartouches, un revolver, des éperons en cuivre ont été trouvés sur la personne de ce M. Mitchell lors de son arrestation. Il fut traduit ce matin devant le Colonel Erminating qui après scrupuleuse investigation l'a remis en liberté.

Franco-Canadien.

La dépêche suivante a été transmise d'Outaouais : Tous les différents départements publics ont reçu l'ordre en Conseil qui oblige les employés de s'enrôler dans un bataillon volontaire. Le but de cet ordre est d'empêcher les employés d'être pris comme conscrits dans le ballottage pour le service actif. Ce bataillon ou service civil peut néanmoins être employé loin du siège du gouvernement; mais cela seulement par un ordre spécial du gouverneur-général. Actuellement, ce corps devra, comme tous les autres de la ville

faire la garde nocturne. C'est lui qui fournit le principal poste ce soir. Hier soir, il a fourni la garde No. 2 à la gare du chemin de fer.

—Le Parlement est prorogé au 24 avril mais non pour la dépêche des affaires.

—Halifax s'est préparé à recevoir les fénéens, et a suivi en cela l'exemple du Canada.

—Le bill des fortifications maintenant devant le congrès contient une allouance de \$50,000 pour les forts Ontario et Oswego.

—On dit qu'il y a en la ville de Kanzas un Canadien du nom de Joseph Penno, qui est âgé de plus de 120 ans. Il abattait des arbres dans les forêts quand la nouvelle lui vint que Montgomery marchait sur Québec en 1775.

—L'*Army and Navy Gazette* du 3 du présent mois, dit que le 2e bataillon du 4e régiment va être transféré de Malte à la Nouvelle Ecosse; le 1er bataillon du 15e régiment, du Nouveau-Brunswick à la Bermude; le 2e bataillon du 16e régiment, de la Nouvelle-Ecosse aux Barbades; le 1er bataillon du 27e régiment de Malte au Nouveau-Brunswick.

—On dit que plus de \$300,000 ont été recueillies en Angleterre par souscriptions privées, pour la compagnie du télégraphe atlantique, et probablement l'on va faire un appel au public pour obtenir la somme de \$250,000, afin de compléter la manufacture de nouveaux câbles que l'on doit de nouveau tenter de submerger pendant la présente année.

—Le *Pall Mall Gazette* de Londres croit savoir que l'expédition française au Mexique coûtait à la fin de l'année 1865, £17,000,000 sterling et 11,000 hommes tués et blessés.

VARIÉTÉS

—M. Victor Meunier dans son article *Sciences*, à l'*Opinion*, passe en revue les centenaires célèbres. Les journaux, dit-il, ont cité avec admiration un ancien soldat de Frédéric II qui vient de mourir à l'âge de 121 ans. Le fait, pour être remarquable, n'est pas sans de nombreux précédents.

Ce vieux brave n'avait qu'un an de plus que Moïse, —que le roi de Pologne Pias, élu en 842, mort en 831; —que le médecin arabe Rhases, qui exerça la médecine pendant 80 ans; —que le philosophe Averroès; —que cet Italien inhumé dans l'église des Jacobins, à Toulouse, et sur le tombeau duquel on lit ou on lisait: "Arrêtez-vous un instant, passant, et lisez ce qui suit: Ci-git Mandinelli, qui a vécu 120 ans; il en avait passé 70 avec sa femme, dont il avait eu 24 enfants. Il est mort l'an 1565. Voilà ce que je voulais vous apprendre, crainte que vous ne l'ignoriez. Continuez votre route et priez."

Il n'avait qu'un an de plus que ce cultivateur irlandais, mort en 1600, dans le comté de Cornouailles, et à qui on fit cette facétieuse épitaphe:

"Sous cette pierre git Brown, qui, par la seule vertu de la bière forte, sut vivre cent vingt hivers. Il était toujours ivre, et si redoutable dans cet état, que la mort même le craignait. Un jour que, malgré lui, il se trouvait à jeun, la mort, devenue plus hardie, l'attaqua et triompha de cet ivrogne sans pareil."

—M. Albéric Second donne, dans le *Grand Journal*, un excellent conseil aux maîtres de maison:

"Peut-être serait-il à propos de n'inviter chez soi que les personnes qu'on connaît, peut-être aussi serait-il prudent de ne pas aller chez les gens que l'on ne connaît pas.

"La scène se passe dans un bal. Adossé à la cheminée, un danseur étouffe un battement.

"—Vous vous ennuyez, monsieur? demanda un voisin.

"—Oui, monsieur, et vous?

"—Moi de même.

"—Alors, si nous nous en allons?

"—Je ne peux pas, moi, je suis le maître de la maison."

—La prochaine apparition des *Travailleurs de la mer*, de Victor Hugo, est constamment à l'ordre du jour de la chronique.

A propos du grand poète, le *Nain Jaune* donne quatre vers inédits de sa façon.

On demandait à l'auteur de *Gil Blas* s'il savait parler anglais.

—Non, seulement je parle anglais, répondit-il, mais je fais des vers anglais.

Et il se mit à rire comme un enfant.

Puis il ajouta:

—Écoutez:

Pour chasser le spleen,
J'entrai dans une inn
Où je bus du gin,
God save the green!

Avec accompagnement de guitare, on jurerait que c'est de l'anglais.

—On confiait au vieux Michaud, de la *Quotidienne* un secret politique important.

—Gardez-le bien

—Je le mettrai dans les œuvres complètes de mon ami Lacretelle.

Un Figaro d'une petite ville de la Haute-Marne, dont la localité est bien connue, répondait fièrement à l'un de ses clients qui lui annonçait que le matin même le thermomètre était descendu à onze degrés au-dessous de zéro:

—Savez-vous, monsieur, que c'est très-joli pour une petite localité comme la nôtre.

—Pauvre Bouffé! racontait X..., la larme à l'œil à plusieurs de ses camarades, il n'a eu, avant d'expirer, que le temps de me serrer la main et de me donner sa montre.

—Tu te seras trompé, mon cher, dit un plaisant de la compagnie: il voulait serrer sa montre et te donner la main,

—Un des courtisans de Napoléon III a distancé le mot du gentilhomme répondant à Louis XIV, qui se plaignait de n'avoir plus de dents: "Sire, qui donc a des dents, aujourd'hui?" Le courtisan moderne venait de tomber de cheval; l'empereur s'approcha de lui pour l'aider à se relever et lui demanda s'il était blessé: "Ce n'est rien, Sire, je me meurs!"

MANIÈRE DE FAIRE LES CANONS.—On demandait un jour à un américain comment l'on fabrique les canons. "C'est bien facile, répondit sans hésiter, l'on prend un trou et l'on coule du fer autour."



Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues à mon bureau d'ici à MARDI, le DIX AVRIL prochain, pour la CONSTRUCTION D'UN QUAI et d'autres ouvrages de protection à la bâtisse de la Cour et Prison de la Malbaie.

Les soumissions devront être endossées: "*Soumission pour la Cour et Prison de la Malbaie.*"

Les plans et le devis des ouvrages à faire, seront exhibés à mon bureau tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi. Ils seront exhibés aussi au bureau du Shérif à la Malbaie.

Par ordre,

P. GAUVREAU,
Architecte.

Département des Travaux Publics,
Québec, 27 mars 1866.

Quelle étrange erreur! S'exposer à souffrir des maux de dents, à être malade, à avoir des fluxions et mille autres inconvénients, quand on pourrait éviter tout cela en faisant usage du Philidonte du Dr. Pourtier qui tient les dents saines et la bouche propre et parfumée!

P. MACKAY,
Avocat.

BUREAU:—Rue St. Louis, No. 2. Haute-Ville, près de la cour.
Québec, 13 avril 1865.



APPROVISIONNEMENT DES PHARES.

Des soumissions cachetées seront reçues à ce Bureau jus qu'à VENDREDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à Midi, pour un approvisionnement de 850 Gallons d'huile de blanc de Baleine, de la meilleure qualité, pressée à froid, pour les Phares Provinciaux, au-dessus de Lachine, un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 30° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34°; le tout sujet à inspection et preuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

Des soumissions seront aussi reçues en même temps pour 6,500 gallons d'huile de Charbon, non explosive, de la meilleure qualité, qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant 20 à 50 gallons chacun et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—AUSSI—

Un Bateau à Vapeur demande.

Des soumissions cachetées seront reçues en même temps pour un Bateau à Vapeur qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 160 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St. Laurent et sur les Lacs intérieurs savoir: sur les Lacs St. Louis et St. François, le fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Sainte-Clair et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requis pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement: "Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'Huile de Charbon," "Soumission pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le département ne sera tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 4 Mars 1866.

L'HISTOIRE DU CANADA

EN

TABLEAUX

PAR

LE RÉV. JEAN LANGEVIN,
Principal de l'Ecole Normale Laval.

DEUXIEME EDITION

Revue et corrigée par l'Auteur.

A vendre à la librairie de

NOÉ LANGEVIN,

No. 7, rue Saint-Joseph, Haute-Ville.

N. B.—Cette brochure comprend: 1o. Les événements politiques. 2o. Les événements religieux. 3o. Des listes des Vice-Rois, Gouverneurs, Intendants. 4o. Des listes des Archevêques et Evêques. 5o. Les découvertes, batailles traités de paix, fondations, etc., sous la domination française et la domination anglaise.

21 déc. 1865.

Quelle infamie!!! Des mères refusent à leurs enfant la santé et le bonheur. Ne savez vous que le seul moyen de conserver le gencives, de blanchir les dents, et d'éviter toutes souffrances si atroces de la bouche, est de se servir du Philodonte du Docteur Pourtier.



Bills Privés.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivante du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent présentées dans les trois premières semaines de la session.

J. E. DOUCET,
Greffier du Bureau des
Bills Privés,
C. Législatif.

ALFRED TODD,
Greffier-en-chef du
Bureau des Bills Privés,
A. Législative,

Québec, 8 mars 1866.



Envois Américains—Escomptes.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

Douanes, Québec, 6 mars 1866.

L'HON. Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la Gazette du Canada.

R. S. M. BOUCHETTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES.

Ottawa, 23 mars 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour; être de 23 p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette année.

R. S. M. BOUCHETTE.

8 mars 1866.

George McNeil,

PROFESSEUR DE MUSIQUE,

No. 4, Rue Sainte-Marie, No. 4,
FAUBOURG SAINT-JEAN,

Donne des leçons de piano à des prix raisonnables.

A Louer,

CHAMBRES ET BUREAU,

No. 14, rue Haldimand, Haute Ville,
Quebec.

J. B. C. HEBERT ET JOS. ANCTIL, N. P.

No. 18, rue Ste. Famille.

JOSEPH DONATI,

HORLOGER ET BIJOUTIER.

No. 12, Rue Saint Valier, Saint Sauveur,

Remercie ses amis et le public. en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné, et les informe qu'il a en main un assortiment complet de

MONTRES, BAGUES, JOYEUX, Etc.,

qu'il répare et nettoie les Montres, Horloges, etc, etc. le tout à TRES BAS PRIX.

Ses pratiques du Faubourg St. Jean sont priées de se rappeler son changement de local.

RECREATIONS

TECHNOLOGIQUES

PAR

H. DE CHAVANNES.

A Vendre chez le soussigné cet ouvrage, comprenant: La mégisserie, moulinage, Notice historique sur l'industrie sériégène, etc. La Chartreuse, par Louis Friedel—L'Aveugle de Marcenay, par Just Girard—La Famille de Bellefond, par Mad. Fanny de Moussay—Le Vesuve, par de Chavannes—Patrice ou le Pionniers de l'Amérique du Nord, par le même—Les plus belles Cathédrales de France, par l'abbé J. J. Bourrassé—Londres la cité des merveilles, par l'abbé Robert—Le Génie du Christianisme, par le vicomte de Chateaubriand—Voyage en France, par Mad. Tastu—Eugénie ou la Vierge du Canada, par un missionnaire—Le Clergé de France, par E. Bocquart—Mœurs des Israélites et des Chrétiens, par l'Abbé Fleury, Prieur d'Argenteuil—Histoire des Colonies Françaises et des Etablissements Français en Amérique, par M. J. J. E. Roy—Les Soirées de Famille, par A. Siret—Les Hommes Célèbres de la France, par R. d'Exauvillez—Tobie ou la bonne éducation récompensé; par l'Abbé Henry—Louise ou la 1ère Communion, par l'Abbé Vincellet, chanoine—Voyages à la recherche de Sir John Franklin, par Henri Feuilleret.

On peut se procurer à cette librairie Papier pour écoles Cahiers, Papier à Billet, Encre. Savon d'odeur, Plumes, Crayons, Enveloppes blanches et jaunes, etc.

Toujours en mains, Livres de Prières, de Prix, d'Ecoles Livres Blancs, Brochures, Chapelets, Images, Scapulaires, Médailles, Carton, Eau-de-Cologne, Cartes à jouer, etc.

AU COMPTANT SEULEMENT,

NOÉ LANGEVIN,

Libraire,

No. 7, rue Saint-Joseph, Haute-Ville.

21 déc. 1865.

EN VENTE

Chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, le

GUIDE THEORIQUE ET PRATIQUE

DES

MANŒUVRES DE L'INFANTERIE,

Et une boîte de théorie avec laquelle on peut exécuter toutes les évolutions d'une compagnie et d'un bataillon.

Prix du livre, 3s.

La boîte de théorie, 7s. 6d.

Les deux ouvrages réunis, 10s.

Cet ouvrage est approuvé par les plus hautes autorités militaires du pays. Et recommandé aux miliciens dans les termes les plus chaleureux, par les honorables adjudants généraux pour le Bas et le Haut-Canada, M. le président de l'école militaire, le colonel Gordon, M. le capitaine Bradburne, adjudant de cette même école, et par les colonels Sewell et Wily, deux vétérans de l'armée anglaise.

—AUSSI—

Offert en vente chez M. Desbarats, à Québec, et chez M. Rolland, à Montréal,

Le "Code Militaire," prix 50 centins.

Exercices et manœuvres d'infanterie, 50 centins.

L'aide mémoire du carabinier volontaire, 15 centins.

Tableau synoptique des évolutions d'un bataillon, 37 centins.

Québec, 22 avril 1865.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE

"L'ORGANE DE LA MILICE."

ON exécute à cet atelier toutes sortes d'impressions, telles que BLANCS POUR LA PROCÉDURE JUDICIAIRE, BLANCS POUR ACTES NOTARIAUX, PAMPHLETS, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITE ET D'AFFAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, etc., etc. Québec, 13 avril 1865.

ABONNEMENT

Un an..... \$1.50

Six mois..... 0.90

PAYABLE D'AVANCE.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

ANNONCES:

1re insertion..... 8 cts. la ligne.

2me " etc..... 2 cts. "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

S'ADRESSER,

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction à MM.

G. AMYOT ET CIE,

Rue Ste. Marguerite, 63,

St. Roch, Québec.

Ceux qui veulent cesser de recevoir le journal doivent en avertir l'administration un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre.